



Rapport annuel

2018 - 2019



**Commission
scolaire
de Montréal**

Table des matières

Mot de la présidente et du directeur général.....	3
Conseil des commissaires.....	4
● Membres du comité exécutif et du Conseil des commissaires	
● Quelques faits saillants du Conseil des commissaires	
Direction générale.....	7
● Quelques réalisations	
La Commission scolaire de Montréal en un coup d'œil.....	9
Priorité à la réussite des élèves.....	10
● Plan d'engagement vers la réussite	
● Révision de l'offre de services au secondaire	
● Un environnement sain et sécuritaire	
Résultats financiers.....	26
Interventions liées à l'intimidation et à la violence.....	31
Sommaire du rapport annuel 2018-2019 de la protectrice de l'élève.....	31
Ligne de signalement.....	33
Code d'éthique et de déontologie.....	34

Mot de la présidente et du directeur général

Parents des élèves du primaire et du secondaire

Élèves adultes de la CSDM

Organismes communautaires partenaires

Monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

C'est avec le sentiment du devoir accompli que nous vous présentons le rapport annuel 2018-2019 de la Commission scolaire de Montréal (CSDM). En parcourant ce document, vous constaterez que nous continuons à nous fixer des objectifs ambitieux tout en multipliant nos réalisations. La dernière année fut marquée par la mise en place de notre nouveau *Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 (PEVR)* qui, plus que jamais, met la réussite des élèves au cœur de notre action.

À la suite d'un important exercice de réflexion et de consultation, la CSDM a adopté son PEVR sous le thème « Innover, Collaborer, Inspirer », en concordance avec la *Politique éducative ministérielle*.

Les orientations de notre plan d'engagement vers la réussite mettent l'accent sur le rehaussement des compétences des élèves en littératie et en numératie, sur le développement de pratiques pédagogiques efficaces et inclusives ainsi que sur l'exercice d'une gestion éthique, collaborative et efficiente. Ces orientations représentent, pour l'ensemble des équipes de la CSDM, la voie qui contribuera à la réussite du plus grand nombre d'élèves.

Inspirés par notre *Plan d'engagement vers la réussite*, nos établissements se sont ensuite vus confier la cruciale tâche de renouveler leur projet éducatif, ce qui fut fait en cours d'année.

2018-2019 a également été marquée par une nouvelle hausse de notre population scolaire. D'importants efforts ont été consentis pour augmenter notre capacité d'accueil, notamment avec l'agrandissement d'écoles, la reprise de bâtiments excédentaires et l'installation de classes modulaires. Nos démarches ont ainsi permis l'ajout de 105 classes. Nous continuerons à nous mobiliser au cours de la prochaine année pour résoudre cet enjeu récurrent dans la grande région métropolitaine.

En ce qui concerne le volet financier, la CSDM a une fois de plus atteint l'équilibre budgétaire, ce qui témoigne d'une saine gouvernance. Cette gestion efficace permet de réduire le déficit accumulé de l'organisation pour une quatrième année consécutive.

Les nombreuses réalisations de ce rapport annuel sont celles du Conseil des commissaires, des équipes-écoles, des directions d'établissement et de tous les employés de la CSDM. Leur dévouement, leur passion et leur ferme détermination contribuent à outiller les élèves face aux défis que l'avenir leur réserve.

En terminant, nous partageons l'ambition de faire de l'éducation l'une des priorités de notre société. À la lecture de ce rapport, vous pourrez constater le fruit de nos efforts collectifs envers la réussite des élèves.

Bonne lecture,

Catherine Harel Bourdon, présidente
Robert Gendron, directeur général

Conseil des commissaires

Le Conseil des commissaires exerce un **pouvoir d'initiative et de représentation**. Son rôle de gouvernance consiste à décider des grandes orientations de l'organisation, à adopter des résolutions et à en évaluer les actions, à représenter la population et à la consulter, au besoin.

À la CSDM, le Conseil est composé d'une présidence élue au suffrage universel, de douze commissaires scolaires élus par circonscription, de deux commissaires cooptés et de quatre commissaires parents élus par les membres du Comité de parents de la CSDM.

Membres du comité exécutif*

Catherine Harel Bourdon,
présidente

Marie-José Mastro Monaco,
vice-présidente, commissaire,
Notre-Dame-de-Grâce – Westmount

Diane Beaudet,
vice-présidente du comité
exécutif, commissaire,
Hochelaga-Maisonneuve

Kenneth George,
commissaire, Villeray – François-
Perrault – Parc-Extension

Bernardus Valkenburg,
commissaire, Plateau – Mile End

Mélessandre Shanks,
commissaire représentant le
Comité de parents
(depuis le 2018-11-04)

Anne St-Pierre,
commissaire cooptée
(depuis le 2019-01-23)

Guylène Dhormes,
commissaire représentant le
Comité de parents – EHDAA
(du 2018-11-04 au 2019-01-06)

Mélanie Robinson,
commissaire représentant le
Comité de parents – primaire
(du 2018-07-01 au 2019-11-03)

Julie Wagner,
commissaire représentant le
Comité de parent
(du 2018-07-01 au 2019-11-03)

Membres du Conseil des commissaires

Stéphanie Bellenger-Heng,
commissaire, Ville-Marie

Violaine Cousineau,
commissaire, Sud-Ouest

Jean-Denis Dufort,
commissaire, Rosemont

Jean-François Gosselin, commissaire,
Petite-Patrie – Rosemont-Ouest

Chantal Jorg, commissaire,
Cartierville – Ahuntsic-Ouest

Léo Lavoie, commissaire,
Mercier (jusqu'au 2019-06-23)

Mohamed Maazami, commissaire,
Ahuntsic-Est – Saint-Michel

Khokon Maniruzzaman,
commissaire, Côte-des-Neiges

Julie Desharnais, commissaire cooptée
(depuis le 2019-01-23)

Imane Allam, commissaire
représentant le Comité de parents –
primaire (depuis le 2018-11-04)

Linda Cazale, commissaire
représentant le Comité de parents –
secondaire (depuis le 2018-11-04)

Marcel Lauzon,
commissaire représentant le
Comité de parents – secondaire
(du 2018-07-01 au 2019-11-03)

Julia Druliolles, commissaire
représentant le
Comité de parents – EHDAA
(du 2018-07-01 au 2019-11-03)

* Les membres du comité exécutifs sont aussi membres du Conseils des commissaires

Conseil des commissaires

Quelques faits saillants du Conseil des commissaires

Au cours de la dernière année, le Conseil des commissaires a poursuivi ses actions visant à contribuer au mieux-être et à la réussite de nos élèves.

États généraux

Préoccupé par les multiples enjeux et problématiques auxquels est confronté le milieu montréalais de l'éducation, le Conseil a voté pour demander la tenue d'états généraux pour consulter l'ensemble des parties concernées afin de trouver des solutions et de définir des orientations dans une vision à long terme.

Aménagement du territoire

En raison de la croissance continue du nombre d'élèves, il est essentiel que les nouveaux quartiers soient conçus en y prévoyant des espaces pour des écoles. Le Conseil a ainsi donné le mandat à la présidente de la CSDM de demander au ministre des Affaires municipales et au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur que les lois pertinentes soient modifiées afin d'obliger les municipalités à prévoir des terrains pour des écoles dans leurs projets de développement résidentiel. Déjà, le projet *Planifions notre école*, mené par la CSDM et adopté par le Conseil, a innové en invitant toutes les parties prenantes à participer à des consultations sur l'aménagement de futures écoles au sein des quartiers. Les commissaires ont également résolu d'approuver et de mettre en œuvre le projet d'entente visant à régir le partage des équipements scolaires et municipaux.

Révision de l'offre de services au secondaire

Le Conseil a pris acte des résultats des deux phases de consultation sur la révision de l'offre de services au secondaire. Il a ensuite mandaté la direction d'unité du secondaire pour la révision et l'analyse des propositions retenues, ainsi que pour le dépôt d'un plan d'action sur trois ans pour leur implantation. La direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire s'est vue confier la coordination des travaux et la responsabilité de rendre compte périodiquement au Conseil de l'avancement des travaux.

Services de garde

Les commissaires ont adopté une résolution demandant l'instauration d'une journée pédagogique pour permettre une concertation des employés du service de garde, des enseignants et du personnel professionnel. Cette initiative, qui s'inscrit dans la foulée d'une recommandation du comité de vigie du Conseil, a eu lieu le 23 août 2018.

Loi sur la laïcité de l'État

Le Conseil a approuvé le dépôt d'un mémoire de la CSDM sur le projet de loi 21 et mandaté la présidente pour le soumettre à la commission parlementaire, en plus d'en faire valoir les recommandations auprès de la Fédération des commissions scolaires du Québec, des syndicats et associations de la CSDM ainsi que des élus municipaux, provinciaux et fédéraux de son territoire.

Conseil des commissaires

Quelques faits saillants du Conseil des commissaires (suite)

Sécurité des élèves

La sécurité des élèves fait partie des priorités de la CSDM et un mémoire sur la sécurité aux abords des écoles a été adopté par le Conseil avant d'être déposé au Comité sécurité de la Ville de Montréal. Une résolution demandant l'augmentation du nombre de brigadiers scolaires a aussi été votée par les commissaires afin de refléter les besoins croissants entraînés par l'explosion de la population scolaire, le nombre de brigadiers étant plafonné depuis plus de 15 ans.

Représentation des élèves HDAA et prévention en santé mentale

Les élus ont donné le mandat à la direction générale de rappeler aux directions d'établissement la nécessité d'intégrer les besoins des élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage (EHDA) à leurs projets éducatifs en plus d'encourager les assemblées de parents à prévoir une place pour les parents concernés, tout en promouvant la participation de ces derniers.

Considérant que la proportion de jeunes se situant au niveau élevé de détresse psychologique est passée de 21 % en 2010-2011 à 29 % en 2016-2017*, les commissaires ont mandaté le comité de travail sur la sécurité des élèves pour dresser un bilan de la situation et émettre des recommandations afin d'encadrer et de freiner cette tendance lourde. Le Conseil a ajouté au plan d'effectif l'embauche d'un psychologue pour coordonner la prévention en milieu scolaire.

* TRAORÉ, I., D. JULIEN, H. CAMIRAND, M-C STREET et J. FLORES (2018). *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2016-2017*. Résultats de la deuxième édition. L'adaptation sociale et la santé mentale des jeunes, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, Tome 2, 189 p.

Alimentation saine

Les commissaires ont adopté une résolution demandant aux gouvernements fédéral et provincial l'implantation d'un programme universel de saine alimentation. Une lettre du CIUSS du Centre-Sud de l'île de Montréal est venue appuyer leur démarche visant l'ajout de protéines végétales aux menus offerts dans les établissements de la CSDM, saluant ainsi les initiatives de l'institution en ce sens. Un guide de promotion de l'alimentation responsable, élaboré à l'intention du personnel, a par la suite été présenté.

Environnement

Plusieurs démarches orientées vers la préservation de l'environnement ont été entamées. Parmi celles-ci, on note la mise en place de projets visant une gestion optimale des déchets et la promotion des lunchs « zéro déchet », l'élaboration d'un plan pour assurer la récupération et le compostage dans les établissements de la CSDM, de même que la résolution d'endosser les actions du programme *Communauté bleue* pour le droit à l'eau et la préservation de cette ressource essentielle au développement humain. La CSDM a banni l'utilisation d'eau embouteillée dans tous ses établissements et a été reconnue officiellement comme « Communauté bleue ».

Le Conseil a également appuyé les revendications des élèves sur les enjeux climatiques, notamment à propos de l'intégration de cet aspect dans le programme de l'école québécoise et au sujet de l'adoption par les gouvernements d'une loi climatique, en accord avec les recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Enfin, les commissaires ont adopté le nouveau *Plan Vert 2019-2025* de la CSDM et l'instauration d'une journée institutionnelle en environnement.

Direction générale

Robert Gendron
Directeur général

Francyne Fleury
Directrice générale adjointe à
la gestion des personnes et des
pratiques d'encadrement

Jean Ouimet
Directeur général adjoint à la
gestion des services éducatifs et de
l'organisation scolaire

Lucie Painchaud
Directrice générale adjointe à la
gestion de la performance financière
et de l'efficacité opérationnelle

Quelques réalisations

Journée pédagogique institutionnelle du 29 novembre

En novembre, les équipes-écoles de tous les établissements du secteur jeune ont été conviées à réfléchir sur la thématique de l'évaluation et plus précisément sur ses fondements, ses valeurs, ses fonctions et son impact sur les élèves. L'amorce de ce grand chantier de réflexion sur les pratiques évaluatives fut une belle occasion saisie par les milieux afin de poser un regard sur cette importante action qu'est celle d'évaluer.

Blaguer pour mieux s'intégrer

De nouveaux arrivants qui suivent des ateliers humoristiques donnés par l'école de l'humour, voilà un projet pilote novateur! Mené par les Services pédagogiques, notre partenaire propose à des élèves nouveaux arrivants du secondaire d'oser s'exprimer en public pour faire rire en français. Une innovation bénéfique à l'apprentissage du français et à l'intégration qui s'inscrit aussi dans un objectif presque thérapeutique par l'humour.

Le plan d'action numérique : des actions innovantes, collaboratives et inspirantes

Cette initiative de programmation informatique pour le primaire intitulée Code Mtl représente un carrefour d'apprentissage auquel participent nos conseillers pédagogiques en technologies de l'information, les bibliothécaires et les équipes-écoles en vue de la transformation vers la bibliothèque du 21^e siècle.

Des ateliers de travail pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets éducatifs

Animés par les conseillères pédagogiques à la réussite, ces ateliers de travail ont rejoint plus d'une centaine de directions d'établissements afin de créer des espaces d'échanges. Cette initiative leur a permis de réunir leurs réflexions afin d'assumer avec aisance et confiance leur leadership pédagogique dans cette complexe et essentielle démarche qu'est le projet éducatif.

Investissements dans les infrastructures

Pour consolider nos efforts dans l'entretien de nos bâtiments, nous avons diffusé le *Guide des usagers des bâtiments scolaires de la CSDM*. Cet outil offre un support aux usagers et vise l'adoption de bonnes pratiques pour le maintien d'un environnement sain et sécuritaire.

Un prix pour le Bureau de la formation continue

Notre formation en mécanique de véhicules électriques développée en collaboration avec un de nos centres a remporté le prix « Distinction 2019 » lors de la 7^e édition de la journée nationale des services aux entreprises de Formation Québec en réseau.

Une offre de services innovante en formation professionnelle

Notre Bureau des projets en développement déploie Moodle dans nos centres de formation. Ce service innovant permet la mise en place d'outils technopédagogiques ainsi que des plateformes numériques d'apprentissage adaptées aux élèves à besoins particuliers.

Direction générale

Quelques réalisations (suite)

Collaboration avec la Ville de Montréal

La CSDM a participé à la signature de l'entente-cadre et des conventions d'utilisation pour le partage des installations scolaires et municipales entre la Ville de Montréal et les commissions scolaires. Cette collaboration permettra à un plus grand nombre de citoyens de bénéficier de nos infrastructures.

Transformation organisationnelle

La délocalisation du centre administratif va de pair avec une vaste transformation organisationnelle soutenue par un plan de gestion du changement. Les nouveaux espaces favoriseront la collaboration, le bien-être, la performance, l'agilité et l'innovation.

Ce projet s'accompagne d'une modernisation technologique avec l'implantation d'outils collaboratifs et la téléphonie intégrée aux ordinateurs portables. En plus d'un virage « sans papier », nous avons développé une culture participative auprès des équipes avec des consultations sur le télétravail, la mobilité et le futur code de vie.

Recrutement record

L'année aura été marquée par plus de 3 000 nouvelles embauches pour répondre aux besoins des élèves de notre territoire. En plus de ce recrutement exceptionnel, d'importantes améliorations ont été apportées au niveau de l'expérience des candidats, notamment avec l'implantation d'un logiciel de mise en candidature en ligne et de traitement des CV. La CSDM a aussi mené sa première mission de recrutement à l'international en plus d'intensifier la promotion de l'accueil des stagiaires en enseignement. Au cours de l'année, 1 256 stagiaires en enseignement ont été accueillis au sein des établissements.

Nous avons poursuivi notre recrutement intensif dans le cadre du plan d'accroissement de la capacité de réalisation de projets du Service des ressources matérielles. 130 nouvelles ressources professionnelles sont venues augmenter substantiellement notre capacité à réaliser des projets annuellement et contribueront à diminuer les délais pour répondre aux besoins de capacité d'accueil.

Développement professionnel

Plusieurs initiatives sont venues bonifier l'offre de développement professionnel du personnel de la CSDM. Parmi celles-ci, mentionnons la promotion du programme d'insertion professionnelle des enseignants qui est fort de ses 365 accompagnateurs, la diversification et la bonification de l'offre de formation offerte aux enseignants, la mise en place d'une offre de formation spécifique pour les enseignants non légalement qualifiés et le développement du projet d'accompagnement des directions et directions adjointes nouvellement en poste.

Nous avons aussi profité de la dernière année pour élargir l'offre de service du programme d'aide aux employés.

Processus de dotation simplifié

Dans un souci constant d'améliorer ses pratiques et d'améliorer la rétention du personnel, la CSDM a mis plusieurs mesures en place pour réduire les délais au regard de l'affectation des postes. La réduction du nombre de séances de placement en formation générale adulte et l'instauration d'une seule

séance d'entrevue d'information et de vérification pour le personnel enseignant de la formation générale jeune font partie des principales initiatives.

Parallèlement, plusieurs efforts ont été consentis pour améliorer les outils et les processus visant le comblement des postes, notamment le développement d'une nouvelle application mobile, en collaboration avec le Service des technologies de l'information, visant à valider rapidement l'admissibilité du personnel enseignant à la liste de priorité.

Notre calendrier des opérations a été devancé en ce qui concerne l'affichage des postes enseignants et du personnel non enseignant, ce qui permettra une plus grande rétention de personnel.

Prévention au travail

Des actions pour réduire les accidents de travail sont débutées afin de sensibiliser les employés et les gestionnaires à adopter des comportements sécuritaires et à développer une culture de prévention.

La Commission scolaire de Montréal en un coup d'œil

115 018 élèves fréquentant un établissement de la CSDM¹

77 518	Formation générale des jeunes (FGJ)
9 310	Préscolaire
43 831	Primaire
24 377	Secondaire
23 979	Formation générale des adultes (FGA)
13 521	Formation professionnelle (FP)

189² établissements scolaires

120	écoles primaires ordinaires
5	écoles primaires EHDAA ³
24	écoles secondaires ordinaires
8	écoles secondaires EHDAA
3	écoles primaires et secondaires ordinaires
4	écoles primaires et secondaires EHDAA
10	écoles de métiers de la formation professionnelle
15	centres de la formation générale des adultes

13 612 élèves HDAА de la FGJ⁴

50,9 %	en classe ordinaire
10,8 %	en école spécialisée
38,3 %	en classe spécialisée d'une école ordinaire

6 690 élèves⁵ en classe d'accueil ou en soutien linguistique

191	classes primaires
96	classes secondaires

16 405 employés⁶

12 093	réguliers
4 312	Non réguliers

Sources : JADE et GPI

- ¹ Données au 30 septembre 2018
- ² Excluant les annexes
- ³ EHDAA = élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
- ⁴ Incluant les codes 10, 11, 12
- ⁵ Nombre de déclarations d'élèves
- ⁶ Excluant les honoraires et les contrats

Langue maternelle des élèves en %

FGJ

50,0	Français
12,2	Arabe
6,4	Espagnol
4,7	Anglais
2,9	Créole
23,8	Autres

FP

54,4	Français
13,1	Arabe
8,1	Espagnol
6,1	Créole
2,8	Chinois
15,5	Autres

FGA (Incluant la francisation)

30,6	Français
19,4	Espagnol
10,5	Arabe
6,7	Anglais
6,1	Créole
26,7	Autres

FGA (Excluant la francisation)

59,0	Français
9,0	Espagnol
9,0	Créole
7,0	Arabe
1,0	Anglais
15,0	Autres

Élèves nés à l'étranger en %

FGJ

72,4	Québec
27,6	Ailleurs

FP

40,8	Québec
59,2	Ailleurs

FGA (Excluant la francisation)

60,0	Québec
40,0	Ailleurs

Priorité à la réussite des élèves

Plan d'engagement vers la réussite

Le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) de la CSDM comporte l'engagement d'un rehaussement des compétences de nos élèves en numératie et en littératie, en cohérence avec les objectifs nationaux prescrits à cet effet. En concevant son PEVR, la CSDM s'est également engagée à soutenir ses établissements et à soutenir leurs efforts visant le développement de pratiques favorisant l'inclusion de tous les élèves. Enfin, elle a donné à ses gestionnaires le mandat de mettre en œuvre un plan d'action visant l'exercice d'une gestion éthique, collaborative et efficiente.

Le PEVR représente pour la CSDM l'opportunité d'un engagement collectif pour la réussite de tous nos élèves. C'est du moins ce que tous les établissements ont réalisé en révisant leur projet éducatif, avec le soutien et l'accompagnement des Services pédagogiques. Le PEVR suppose une réflexion de chaque équipe, tant des services centraux que des écoles et centres, pour l'identification de cibles prioritaires et de moyens spécifiques visant leur atteinte.

La direction générale a convié l'ensemble de son personnel à une réflexion sur l'impact des moyens mis en place pour soutenir la réussite des élèves, par le biais de sa participation au Projet CAR¹. Par l'entremise de communautés de pratique réunissant des gestionnaires de tous les ordres d'enseignement et de communautés d'apprentissage déployées dans les écoles, la CSDM remet au premier plan la réflexion pédagogique en l'orientant vers une préoccupation directement liée au PEVR : l'amélioration des résultats scolaires de ses élèves.

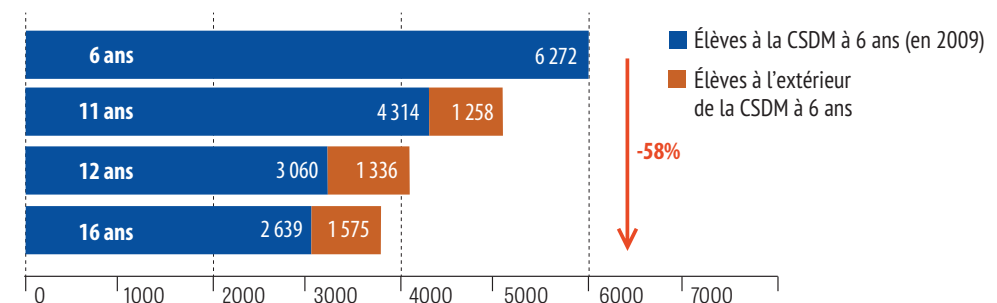
Ce qui suit fait état des principaux efforts déployés pour soutenir la réussite des élèves au cours de l'année 2018-2019 et des résultats qui en découlent, en fonction des grands objectifs décrits au PEVR de la CSDM.

¹ Le projet « CAR : collaborer, apprendre, réussir », conduit par le Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ) avec de nombreux partenaires universitaires ainsi que scolaires et soutenus par la Fondation Lucie et André Chagnon, vise à améliorer la réussite des élèves et leur taux de diplomation par le renforcement des expertises professionnelles des gestionnaires et des enseignants ainsi que par la mise en place de cultures collaboratives au sein des équipes-écoles.

Voir <https://www.ctreq.qc.ca/realisation/projet-car/> ou <http://projetcar.ctreq.qc.ca/>

Rendre compte le plus fidèlement possible de l'amélioration de la réussite des élèves de la CSDM comporte des défis bien réels, notamment en regard de la grande mobilité des élèves au fil des ans. Entre autres éléments à prendre en considération, seulement 42 % des élèves qui étaient inscrits à la CSDM à l'âge de six ans en 2009 s'y trouvent toujours en 2019, à l'âge de 16 ans. Aussi, près du tiers de nos élèves de 12 ans ont amorcé leur parcours scolaire ailleurs qu'à la CSDM. En outre, plusieurs élèves que nous accueillons en cours de scolarité nous sont confiés en fonction de leurs besoins particuliers, qu'il s'agisse d'élèves nouvellement arrivés au Québec ou d'enfants dont la scolarisation comporte des défis spécifiques. Évidemment, la CSDM est fière de disposer de l'expertise requise pour soutenir la réussite de ces élèves. Cependant, cette mobilité de notre population scolaire exige que notre regard sur l'évolution de la réussite de nos élèves et sur leur taux de diplomation soit davantage qu'un exposé de données brutes. C'est du moins la posture qui sera adoptée pour l'analyse des données recueillies au regard des indicateurs pour chacun des objectifs de notre PEVR.

Mobilité à la CSDM : évolution du nombre d'élèves qui fréquentaient la CSDM à 6 ans en 2009



Sources : Lumix et GPI

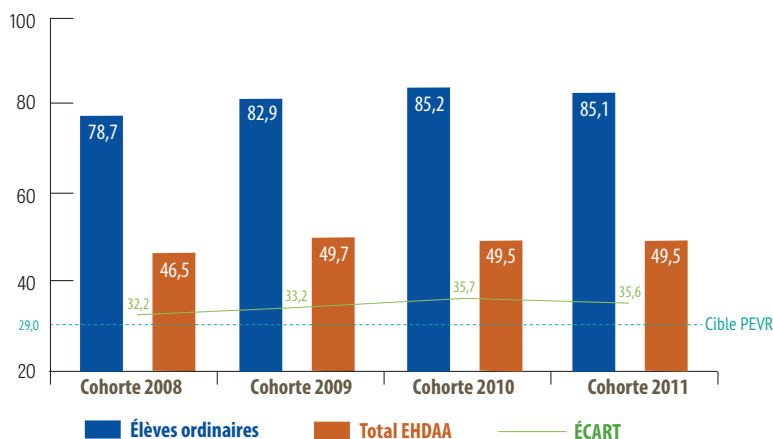
Orientation 1

Rehausser le niveau des compétences en littératie et en numératie dans un but de diplomation, de qualification et d'autodétermination

D'ici 2022	Objectifs et cibles*	Indicateurs
1	<p>Réduire l'écart :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. à 6,1 % entre les garçons et les filles b. à 29 % entre les élèves HDAA et les élèves ordinaires 	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans

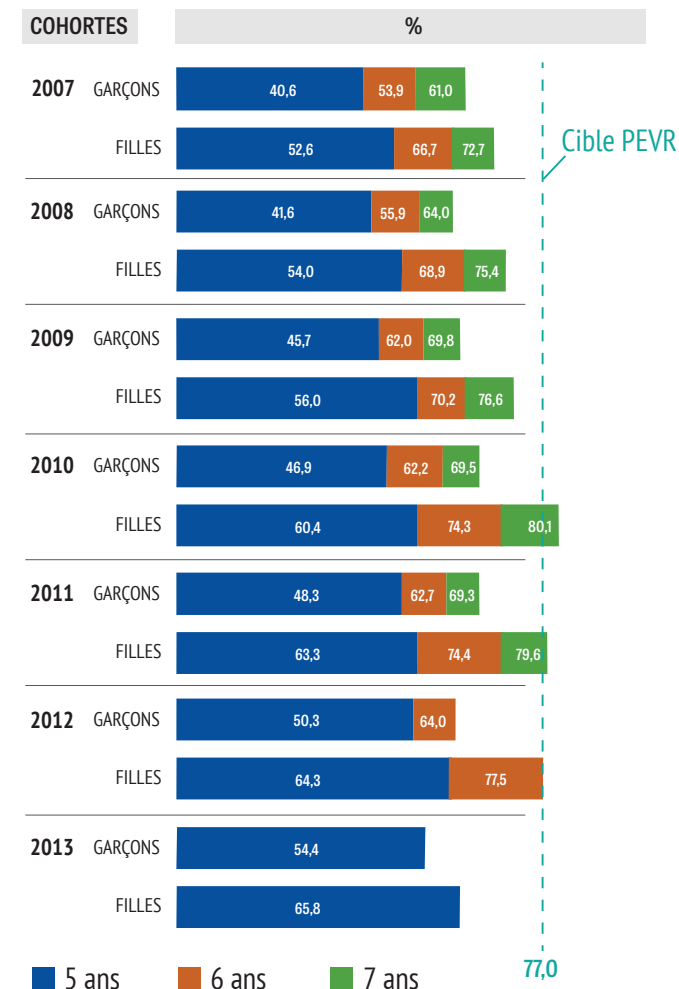
Un peu plus de 30 % des élèves de la CSDM pour lesquels le taux de diplomation est examiné démontrent un handicap ou une difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Ainsi, si cette portion de nos élèves n'est pas prise en compte pour des fins d'analyse, on constate que pour la cohorte 2011, 82 % de nos garçons et 88 % de nos filles disposent d'un diplôme ou d'une qualification au terme d'au plus de sept années au secondaire. Aussi, l'écart constaté entre les taux de diplomation des garçons et des filles pour cette portion de nos élèves correspond à la cible (6,1 %). Toutefois, si tous les élèves sont pris en compte, le taux de diplomation passe à 69,3 % pour les garçons et à 79,6 % pour les filles. Quant à l'écart entre le taux de diplomation des élèves HDAA et des élèves dits réguliers, celui-ci se situe à 35 % pour les filles, en très légère diminution par rapport à la cohorte précédente. Pour les garçons, l'écart se situe à 34,7 %; on constate également une évolution positive pour cet indicateur, et ce, malgré une légère augmentation de leur diplomation. Notons que la cible réelle n'est pas une diminution des écarts, mais bien une amélioration de la diplomation des élèves. Aussi, la diplomation des garçons présentant un handicap ou une difficulté scolaire importante représente un défi sur lequel nous porterons assurément notre attention.

Diplomation en 7 ans - Élèves ordinaires et HDAA de la CSDM, cohortes 2008 à 2011



Source : Taux de diplomation et de qualification par cohorte de nouveaux inscrits au secondaire, selon le sexe et le statut EHDA, cohortes 2008 à 2011, MEES, éditions 2018 et 2019.

Progression du taux de diplomation et de qualification (%) par sexe, après 5, 6, 7 ans chez les cohortes* 2007 à 2013



Source : Taux de diplomation et de qualification selon la cohorte, la durée et le sexe, par région administrative et par commission scolaire, *Rapport diplomation et qualification par commission scolaire au secondaire*, MEES 2017, 2018 et 2019

* Cohorte : Élèves qui sont inscrits pour la première fois en 1re secondaire au 30 septembre à la CSDM.

Orientation 1

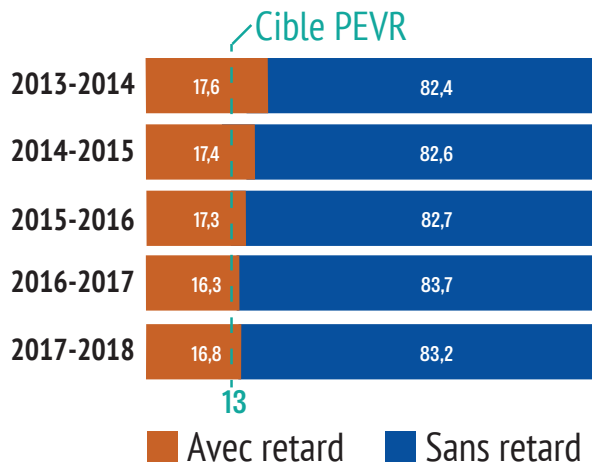
Rehausser le niveau des compétences en littératie et en numératie dans un but de diplomation, de qualification et d'autodétermination

D'ici 2022	Objectifs et cibles*	Indicateurs
2	Ramener à 13 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire	Parmi tous les élèves qui passent au secondaire, la proportion de ceux qui ont 13 ans ou plus

Les données recueillies pour 2017-2018 démontrent une évolution somme toute marginale de l'indicateur.

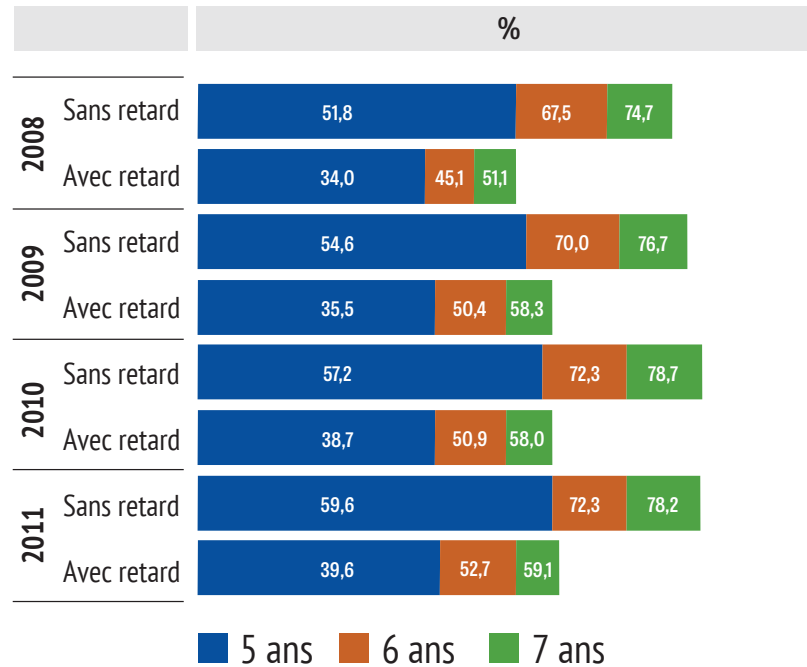
Il est toutefois important de noter une progression significative et constante du taux de diplomation des élèves qui entrent au secondaire à 13 ans ou plus. Cela indique clairement la préoccupation et le soutien des équipes pédagogiques face aux défis de ces élèves. Il nous faut ainsi saluer cet effort et soutenir cette progression.

Retard à l'entrée au secondaire (%)



Source : Indicateurs nationaux - Formation générale des jeunes - Enseignement secondaire, éditions 2017 et 2018 : L'âge des élèves à l'entrée au secondaire, MEES.

Diplomation par cohorte, selon l'âge d'entrée au secondaire



Source : Taux de diplomation et de qualification par cohorte de nouveaux inscrits au secondaire, selon l'âge d'entrée au secondaire, cohortes 2008 à 2011, MEES, éditions 2018 et 2019.

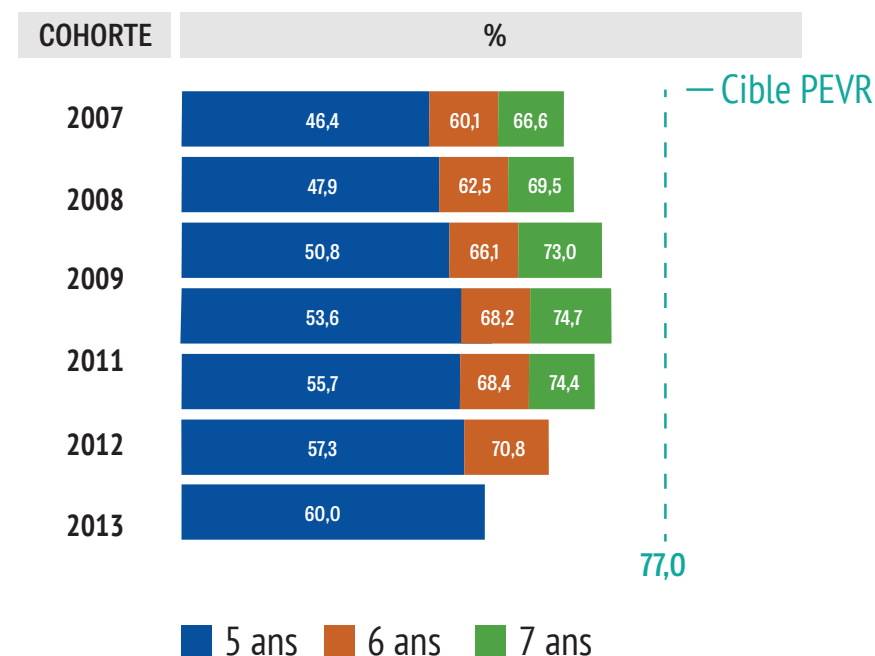
Orientation 1

Rehausser le niveau des compétences en littératie et en numératie dans un but de diplomation, de qualification et d'autodétermination

D'ici 2022	Objectifs et cibles*	Indicateurs
3	Porter à 77 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans

Les données cumulées concernant les taux de diplomation des élèves de la CSDM après sept années de fréquentation au secondaire indiquent que nous sommes tout près de la cible prévue pour 2022, quoiqu'une légère régression soit observée pour la cohorte 2011. Par ailleurs, quelques constats extrêmement encourageants peuvent être émis. Ainsi, les données indiquent clairement une augmentation globale du taux de diplomation après cinq années au secondaire; c'est donc dire que de plus en plus d'élèves de la CSDM arrivent à une diplomation de niveau secondaire dans le temps normalement imparti pour le faire. Aussi, un nombre croissant de nos élèves éprouvant des difficultés à obtenir une diplomation de ce niveau persévèrent dans un établissement secondaire ou en formation générale aux adultes. Malgré un contexte de plein emploi, qui pourrait inciter plus d'un élève à abandonner l'école au profit d'une activité rémunérée, moins de 20 % de nos élèves quittent la CSDM sans diplôme. Il s'agit d'une tendance qui s'exprime depuis 2009.

Taux de diplomation selon la cohorte et la durée (%)



Source : Taux de diplomation et de qualification selon la cohorte, la durée, par région administrative et par commission scolaire, Rapport diplomation et qualification par commission scolaire au secondaire (tableau 1), MEES 2017, 2018, 2019.

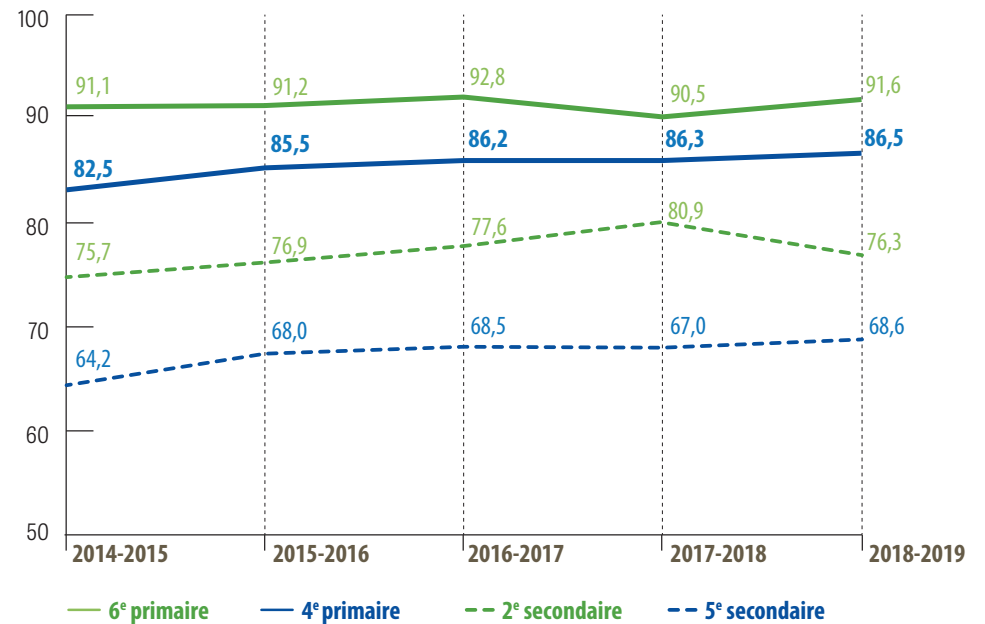
Orientation 1

Rehausser le niveau des compétences en littératie et en numératie dans un but de diplomation, de qualification et d'autodétermination

D'ici 2022	Objectifs et cibles*	Indicateurs
4	Porter à 88 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement de la 4 ^e année du primaire	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture langue d'enseignement de la 4 ^e année du primaire

En ce qui concerne l'atteinte de la cible prescrite au PEVR, les données indiquent clairement que nous y arriverons : le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture langue d'enseignement pour la 4^e année du primaire est en constante progression depuis les quatre dernières années et tend vers la cible. Comme la principale préoccupation de la CSDM est la réussite de ses élèves à plus long terme, il a été choisi de suivre ce même indicateur à plusieurs moments clés du parcours des élèves, soit la 6^e année, la 2^e et la 5^e secondaire. La mobilité de nos élèves, particulièrement entre le primaire et le secondaire, et l'arrivée tardive à la CSDM d'élèves démontrant des difficultés ou un handicap est certainement à prendre en compte pour expliquer les résultats plus bas obtenus au secondaire. Ces données montrent bien à quel point il importe de maintenir une vigie quant aux taux de réussite aux examens ministériels à tous les niveaux et pas seulement en 4^e année du primaire.

Taux de réussite aux épreuves ministérielles d'écriture (%)



Sources : Lumix, GPI, JADE

Orientation 2

Développer des pratiques pédagogiques et éducatives efficaces qui favorisent l'inclusion de tous les élèves

Environnement pédagogique

Objectif	Indicateurs	Cibles
Accompagner l'élève, jeune ou adulte, particulièrement au moment des transitions	Date de publication d'un référentiel des pratiques en soutien aux transitions	Automne 2019
	Écart-type des résultats des élèves lors des transitions	À déterminer

Quoique la publication d'un référentiel des meilleures pratiques visant des transitions réussies entre les différents ordres d'enseignement ait été reportée à juin 2020, les équipes des écoles ont déjà accès à plusieurs outils pour soutenir la transition du préscolaire vers le primaire de même que pour préparer un passage réussi entre la classe d'accueil et la classe ordinaire.

En ce qui concerne l'établissement de cibles quantifiables, la CSDM visera à diminuer le nombre d'élèves dont les résultats scolaires en français (39 %), en mathématiques (46 %), en univers social (46 %) et en sciences (54 %) chutent de plus de cinq points au terme d'une première année au secondaire. Cela supposera des actions concrètes tant en amont qu'en aval.

Environnement familial et communautaire

Objectif	Indicateurs	Cibles
Mobiliser tous les acteurs afin d'accroître leur engagement autour de la réussite éducative des élèves	Mise en ligne d'un questionnaire auprès des élèves sur le soutien reçu	Automne 2020
	Taux de satisfaction des parents quant à la communication avec l'école	À déterminer

Dans une perspective de régulation, après un an de mise en œuvre du PVER, nous constatons que l'indicateur permettant de mesurer la mobilisation de tous les acteurs de l'environnement familial et communautaire doit être modifié. En effet, l'indicateur doit être adapté et mis en relation avec les actions visant à accroître l'engagement de ces acteurs autour de la réussite de l'élève. Par conséquent, un comité formé des membres de différentes unités administratives, dont des directions d'établissement, procédera à l'élaboration d'un questionnaire afin de connaître plus précisément les initiatives et les actions mises de l'avant par ces acteurs ainsi que les résultats attendus visant à soutenir la réussite des élèves.

En ce qui concerne la mesure du taux de satisfaction des parents quant à la communication avec l'école, les travaux sont en cours afin de permettre d'évaluer les résultats à l'automne 2020, comme il a été prévu.

Environnement technopédagogique

Objectif	Indicateur	Cible
Intégrer les TIC au service du développement et de la démonstration des compétences des élèves dans les différentes disciplines dans le respect des encadrements légaux	Réponses des élèves et des enseignants au questionnaire sur l'utilisation des TIC à l'école	Automne 2019

En matière d'intégration des technologies à l'apprentissage et à l'enseignement, le partage d'expertise est un moteur important. Un dispositif de mise en commun des savoirs et des habiletés, dénommé VendreTic, a été mis sur pied par les Services pédagogiques à l'intention des conseillers pédagogiques de la CSDM, afin que ceux-ci puissent davantage intégrer la dimension des TIC à leur accompagnement du personnel enseignant.

C'est au cours de l'hiver que les enseignants et les élèves seront sondés sur leur utilisation des TIC à l'école.

Un travail important a été réalisé en collaboration avec le Service des technologies de l'information pour le rehaussement des infrastructures. Ainsi, la mise en œuvre du plan numérique ministériel a débuté, notamment au chapitre de la réseautique sans fil et du soutien au choix, à l'acquisition et à la préparation des équipements pour les écoles, selon les besoins exprimés.

Environnement scolaire

Objectif	Indicateurs	Cibles
Offrir à tous un milieu éducatif stimulant, accueillant, inclusif, sain et sécuritaire qui favorise l'apprentissage, le bien-être et la bienveillance	Nombre d'établissements qui font bouger les élèves 60 minutes par jour	60 %
	Nombre d'élèves qui ont plus de 10 % de jours d'absence	À déterminer
	Nombre d'établissements qui diffusent leur plan de lutte avec la cible sur leur site Internet	100 %
	Nombre d'établissements qui s'appuient sur des outils standardisés pour l'analyse du climat (Enquête TOPO du DSP, QES, SEVEQ)	À déterminer

Les efforts déployés par les écoles pour offrir à leurs élèves un environnement éducatif de grande qualité et à la hauteur de leurs besoins sont nombreux et diversifiés. En voici quelques exemples concrets :

Une de nos écoles primaires offre une troisième récréation aux élèves qui fréquentent le service de garde en fin de journée.

Une de nos écoles primaires a procédé à l'aménagement d'un local destiné spécifiquement à soutenir le développement moteur de ses élèves par l'entraînement en salle. Comme le personnel de l'école utilise ce local durant la période du dîner pour s'entraîner, il apparaît clair que les mesures mises en place pour amener les jeunes à être actifs physiquement ont également eu une incidence directe sur le personnel de l'école.

Une de nos écoles primaires ne cible plus seulement les enfants qui sont doués en sport pour faire partie des équipes représentant l'école. Il s'agit ici d'un bel exemple d'inclusion et d'une excellente façon de développer le plein potentiel des enfants.

À partir de l'initiative d'une enseignante d'une de nos écoles primaires, le Service à l'élève de la CSDM a implanté des améliorations au protocole lié aux commotions cérébrales. Cette modification est maintenant intégrée au plan de surveillance stratégique de la cour d'école. Tout élève devant faire l'objet d'une surveillance rapprochée en raison d'une chute ayant pu mener à une commotion cérébrale portera une cocarde ou une autre forme d'identification discrète, appelant tous les intervenants de l'école à porter une attention particulière à l'apparition de symptômes liés à une éventuelle commotion cérébrale pour cet enfant.

Les quelques chiffres ci-dessous permettent par ailleurs de mieux jauger les efforts consentis par les écoles en lien avec l'amélioration de leur environnement:

Établissements qui reçoivent un soutien financier dans le cadre de la Mesure 15023 : <i>À l'école, on bouge !</i> et qui se sont engagés à mettre en place des moyens pour permettre à tous les élèves de l'école d'être actifs physiquement 60 minutes par jour	29 ²
Établissements ayant reçu la formation sur l'encadrement des élèves et la surveillance stratégique	12
Établissements qui, à la suite d'un accompagnement échelonné sur toute l'année, ont rédigé un plan de surveillance stratégique en vue d'améliorer l'encadrement et la sécurité des enfants fréquentant l'école	8
Établissements qui ont été accompagnés soit pour améliorer l'aménagement de leur cour, soit pour améliorer l'organisation de leurs périodes de jeux	12
Établissements qui ont été accompagnés dans le but d'améliorer l'offre en activités physiques dans leur milieu	17

Quant au suivi à faire sur le taux d'absentéisme des élèves, la collecte de données fiables fait l'objet de travaux entre les écoles et les services concernés. Ces travaux se poursuivront en 2019-2020.

En ce qui concerne le nombre d'établissements qui diffusent leur plan de lutte à l'intimidation sur leur site Internet, une nouvelle plateforme pour consigner l'information en lien avec les indicateurs a été développée et présentée à l'ensemble des directions d'établissements lors des rencontres d'unité.

Un accompagnement de trois rencontres a été offert aux comités « plan de lutte » des écoles pour réfléchir aux pratiques et s'approprier la nouvelle plateforme. Treize écoles profitent actuellement de cet accompagnement.

Deux formations de soutien au plan de lutte sont offertes au bottin pour les gestionnaires. Il en existe également une pour les professionnels et une pour les techniciens en éducation spécialisée (TES).

Une liste des personnes responsables des plans de lutte dans chacune des écoles est maintenue à jour par le Service à l'élève. Des communications sont régulièrement envoyées contenant des rappels, de l'information et des outils. Cette année, le thème retenu est « une école bienveillante ».

Une ressource professionnelle du service à l'élève répond aux demandes de soutien en lien avec le dossier climat scolaire (approche préventive) et violence et intimidation (gestion des situations).

Le travail d'implantation de l'outil et d'analyse des données se poursuivra en 2019-2020.

² Ces écoles s'ajoutent aux 20 autres qui ont pris le même engagement au cours de l'année 2017-2018

Objectif 1 : Reconnaître les rôles de tous les acteurs, y compris les parents, dans la gouvernance de la commission scolaire

À la CSDM, la participation des parents aux instances liées à la gouvernance de la commission scolaire est manifeste dans la plupart des milieux. C'est ainsi que les parents sont présents et actifs dans différents comités intentionnels déterminés par la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) ou dans différents comités institutionnels déterminés par le Conseil des commissaires de la CSDM. Soulignons, entre autres, les suivants:

- Le conseil des commissaires
- Le comité exécutif
- Le comité de parents
- Le comité de gouvernance et d'éthique
- Le comité sur la qualité des services éducatifs
- Le comité sur la sécurité
- Le comité sur les outils financiers
- Le comité sur l'environnement
- Le comité de vigie sur la mise en œuvre de la Politique sur la qualité des services de garde

Objectif 2 : Mettre en place des pratiques collaboratives au service de la régulation du plan d'engagement

Un comité de pilotage composé de volontaires parmi les directions d'établissement, les enseignants, les professionnels, les commissaires et les parents a été mis sur pied. Une première rencontre a eu lieu au cours de l'hiver 2019, laquelle a permis aux participants de mieux s'approprier leur fonction et d'approprier la formule. D'autres rencontres sont prévues pour l'année 2019-2020, de même qu'une participation du Bureau des projets institutionnels afin qu'un suivi rigoureux puisse être opéré pour cette importante initiative.

Objectif 3 : Offrir des espaces propices aux apprentissages qui répondent aux besoins de la population scolaire

De nombreux efforts ont été déployés par le Service des ressources matérielles et le Service de l'organisation scolaire, avec le soutien des établissements, pour répondre le plus efficacement possible aux besoins d'espaces de qualité au bénéfice de la réussite de nos élèves. Malgré ces efforts, l'équilibre est encore très fragile dans certains secteurs et plusieurs facteurs exercent une pression importante sur la capacité d'accueil. Le développement immobilier, l'augmentation de l'immigration, le déploiement des maternelles 4 ans ou la diminution des ratios maîtres-élèves en sont quelques exemples. Actuellement, 46 % des quartiers de la CSDM présentent un taux d'occupation de 100 % ou moins, ce qui constitue une progression appréciable par rapport au dernier exercice alors que ce taux était de 33 % auparavant.

La livraison d'agrandissements dans certains secteurs a réduit cette pression sur la capacité d'accueil de la CSDM. Par ailleurs, une planification plus raffinée avec de nouveaux outils plus efficaces a permis au Service de l'organisation scolaire de mieux répartir les élèves sur le territoire et de mieux cibler les besoins et les solutions à mettre en place. Les changements de ratios dans certaines écoles ont aussi augmenté la pression sur la capacité d'accueil. Les nombreux chantiers d'ajouts d'espace en cours permettront à la CSDM de poursuivre l'amélioration de sa capacité d'accueil et éventuellement d'atteindre, voire même de dépasser l'objectif d'un taux d'occupation de 100 % ou moins dans 50 % des quartiers de son territoire.

Objectif 4 : Renforcer les expertises éducatives, administratives et pédagogiques pour tout le personnel de la commission scolaire

À la CSDM, le développement de l'expertise pour tout le personnel constitue une préoccupation importante. Ainsi, une application informatique visant à permettre la possibilité de s'assurer que le personnel de chaque unité soit impliqué dans une démarche de développement professionnel en phase avec les priorités identifiées par le gestionnaire est actuellement en développement avec le Service des technologies de l'information. Un projet pilote sera effectué auprès du personnel du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences ainsi qu'auprès des directions des établissements membres du comité des partenaires de ce service pour 2019-2020, dans le but de l'implanter dans tous les milieux en 2020-2021. C'est à ce moment que les indicateurs prescrits au PEVR pourront être quantifiés.

Par ailleurs, les mesures suivantes ont été ajoutées à l'offre de formation à l'intention des différentes catégories de personnel :

- Extension du programme d'accompagnement des secrétaires d'école au niveau secondaire;
- Ajout de deux conseillères pédagogiques au programme d'insertion professionnelle des enseignants afin d'intensifier l'accompagnement;
- Développement d'un projet d'accompagnement pour les nouvelles directions et directions adjointes d'établissement;
- Mise en place d'un programme de mentorat pour les gestionnaires;
- Élaboration d'une offre de formation spécifique pour les enseignants non légalement qualifiés en collaboration avec les Services pédagogiques;
- Développement d'un profil de compétences et d'une formation d'introduction à la fonction pour les éducateurs en service de garde.

Assurément, ces ajouts permettront aux établissements de mieux relever le défi de la réussite des élèves dans un contexte de pénurie de personnel.

Objectif 5 : Améliorer la communication et la transmission efficace des informations entre les établissements et les différentes unités administratives

Afin de répondre aux préoccupations exprimées tant par les gestionnaires des écoles et des services que par les employés quant à l'efficacité des communications institutionnelles et à l'accès aux informations, la CSDM a mis sur pied un comité de travail dont le mandat est de mieux délimiter les objectifs des différents canaux de communications internes utilisés. Un premier travail de regroupement de l'information a déjà été fait et très bien accueilli par l'ensemble des gestionnaires. Les activités du comité se poursuivent en 2019-2020.

Objectif 6 : Recruter le personnel nécessaire à la réalisation de la mission de la CSDM

La CSDM a intensifié ses activités de recrutement au cours de l'année 2018-2019 afin de mieux répondre aux besoins de ses établissements et de ses services. Au total, 3 391 embauches ont été réalisées du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019, dont 1 618 enseignants, 1 656 employés non enseignants et 117 directions adjointes d'établissement. L'année 2018-2019 a, en outre, été marquée par l'implantation du logiciel de traitement des candidatures Atlas. Cet outil accroît la vitesse de traitement des candidatures et améliore de façon importante l'expérience du candidat.

Objectif 6 : Recruter le personnel nécessaire à la réalisation de la mission de la CSDM (suite)

D'autres gestes concrets ont été posés afin de soutenir les activités de recrutement nécessaires à la CSDM, dont les suivantes :

- Développement d'une image employeur, d'une campagne de promotion et présence accrue sur les réseaux sociaux
- Bonification du programme de référencement interne
- Intensification de la promotion des stages
- Participation à 45 activités de recrutement durant l'année
- Embauche d'enseignants non légalement qualifiés
- Mise en œuvre d'une stratégie de recrutement à l'international
- Établissement d'un plan de relève pour les postes de directions adjointes d'établissement (révision complète du processus de sélection)
- Mise en place de partenariats avec nos centres de formation (secrétaire, service de garde, opérateur en informatique)
- Mise en place d'un comité sur la valorisation de la profession enseignante

Pour ce qui concerne les indicateurs prévus au PEVR pour le recrutement et la rétention du personnel, l'attention a d'abord été portée, pour 2018-2019, sur le personnel enseignant, puisqu'il s'agit de la catégorie de personnel dont la présence a l'impact le plus direct sur la réussite des élèves. En outre, il existe une réelle pénurie d'enseignants dans la région montréalaise, plus encore pour

les champs de l'adaptation scolaire et du primaire. Ce contexte crée une grande mobilité de main d'œuvre : le Bureau du recrutement observe ainsi que les enseignants postulent souvent dans plusieurs commissions scolaires en même temps, ceci les menant à choisir l'offre leur paraissant la plus avantageuse en fonction de critères personnels, tels que la proximité avec le lieu de domicile. La clientèle desservie, le niveau scolaire, la promesse d'un soutien en insertion professionnelle, la garantie de stabilité et la rapidité des processus des ressources humaines sont d'autres facteurs importants qui sont pris en compte par les futurs enseignants dans le choix d'une commission scolaire.

Ce contexte de pénurie et l'abondance d'offres au sein des différentes commissions scolaires tant en périphérie que sur l'île de Montréal jouent souvent en défaveur de la CSDM, de sorte qu'une baisse du niveau d'affectation dans les six mois qui suivent l'embauche a été observée pour 2018-2019. En effet, 1 253 enseignants ont eu au moins une affectation dans les six mois suivants leur embauche, sur un total de 1 618 embauches, ce qui représente 78,43 % d'entre eux. En 2017-2018, 1 237 enseignants avaient eu au moins une affectation dans les six mois suivants leur embauche sur un total de 1 426 embauches, ce qui représente 86,75 % d'entre eux.

Il en va de même pour le taux de départ à l'intérieur de cinq ans. La CSDM a connu 50 démissions d'enseignants pour 5 160 embauches au cours des années entre 2014-2015 et 2018-2019 (0,968 %) tandis que pour la période précédente, la CSDM avait connu 41 démissions sur 5 160 embauches d'enseignants (0,965 %).

Il faut enfin noter un nombre plus important de départs chez les enseignants qui ont plus de cinq années de service au sein de la CSDM. Cette tendance s'explique essentiellement par le désir de se rapprocher du lieu de domicile. Le SGPDC documentera davantage cette tendance au cours de l'année 2019-2020.

Objectif 7 : Rendre disponibles des outils technologiques à jour, sécuritaires et performants pour l'ensemble des services et des établissements de la CSDM

En fonction des besoins croissants des écoles et des services tant sur le plan des infrastructures que sur le plan de l'analyse de données, le Service des technologies de l'information a procédé à un rehaussement des compétences de ses diverses ressources de même que de certaines infrastructures essentielles au bon fonctionnement des écoles et des centres de la CSDM. Le service a également révisé certains de ses processus de fonctionnement. Entre autres gestes concrets posés pour un soutien davantage arrimé aux besoins des écoles, l'opération Grand Branchement a été mise en place. Celle-ci vise à répondre plus efficacement au très grand nombre de demandes de services exprimées par les établissements à la rentrée scolaire.

Quant au taux de satisfaction des utilisateurs face au service offert par les TI, la cible prévue au PEVR a été atteinte dès la première année. Il importe maintenant que le taux de satisfaction des utilisateurs tel qu'il est exprimé au terme de la prise en charge d'une demande de service soit maintenu.

Objectif 8 : Augmenter la proportion des bâtiments du parc immobilier qui sont dans un état satisfaisant en priorisant la réduction du déficit de maintien

Les élèves de la CSDM ont besoin d'écoles et de classes salubres, saines et sécuritaires. Il s'agit d'une composante essentielle à leur bien-être et pour lesquels des efforts importants doivent être consentis. Aussi, devant le défi posé par l'état et l'âge des infrastructures scolaires de la CSDM, différentes initiatives ont été prises afin d'optimiser les investissements à venir. Ainsi, un plan d'accroissement de la capacité de réalisation de projets a été mis en place en 2017-2018. Ce plan visait l'ajout de 130 ressources professionnelles et techniques en vue d'augmenter substantiellement la capacité à réaliser des projets annuellement et de diminuer les délais pour répondre aux besoins. Le recrutement effectué en 2018-2019 a permis d'atteindre cette cible à 85 %. Également, des comités de programmation multidisciplinaire ont été constitués par secteur géographique (Est, Ouest, Nord et Sud), pour une mise

en commun des résultats d'inspection, des expertises et de la connaissance de l'état des bâtiments en vue de faire une priorisation optimale. Enfin, des outils de simulation ont été développés, permettant de mieux visualiser l'évolution de l'indice de vétusté des divers bâtiments constituant le parc immobilier de la CSDM, selon différentes stratégies. Tous ces efforts convergent vers une plus grande efficacité du Service des ressources matérielles et une capacité de réalisation pour ses équipes d'entretien et de travaux de maintien d'actifs.

Quant aux résultats concrets exprimés en pourcentage des bâtiments qui ont un IVP (indice de vétusté physique) inférieur à 15 %, rappelons les données suivantes :

- Au dépôt du PEVR (2018), la valeur de départ de l'indicateur était de 12,5 %, soit 33 bâtiments sur 264 qui avaient un IVP sous 15 %.
- Un an plus tard, ce sont 36 bâtiments sur 265³, donc 13,6 % des bâtiments du parc qui ont un IVP sous 15 %.

L'amélioration de l'état des bâtiments est directement tributaire des allocations reçues par le MEES.

En ce qui concerne l'évolution du déficit de maintien par programme (enveloppe du bâtiment, électromécanique, réhabilitation en chauffage, ventilation, climatisation de l'air et plomberie [CVCA]), il importe d'exposer les données suivantes, lesquelles témoignent d'une évolution positive de la situation :

- En 2017-2018, 34 % du budget alloué par le MEES, soit 65 M\$ sur les 191 M\$ consentis, était planifié en travaux pour les programmes d'enveloppe du bâtiment, d'électromécanique, de réhabilitation CVCA et de plomberie.
- En 2018-2019, 49 % du budget consenti de 141 M\$, soit 69 M\$ ont été prévus à ces mêmes programmes. Cette augmentation démontre l'effort de priorisation qui a été effectué lors de la programmation du plan directeur.

³ En 2018, le bâtiment Sainte-Catherine-de-Sienne fut démolit et n'était plus considéré comme faisant partie du parc. Un nouveau bâtiment fut construit et celui-ci a donc augmenté le nombre de bâtiments du parc à 265 en 2019.

Objectif 9 : Développer une culture financière collaborative ralliant l'excellence du service aux élèves et aux citoyens et la gestion exemplaire des fonds publics dans le respect de l'autonomie des établissements

Implantation des recommandations des rapports d'audit

À la suite des travaux d'audit des états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2018, le Vérificateur général du Québec avait émis neuf recommandations. Au cours de l'année scolaire 2018-2019, nous avons implanté avec succès six des neuf recommandations. Concernant les trois recommandations restantes, deux d'entre elles ont été implantées en date du 31 décembre 2019. La dernière recommandation sera implantée sous peu.

Établissements et unités administratives qui contribuent à l'équilibre budgétaire et aux projets de développement institutionnels de la CSDM

Au 30 juin 2019, 64 % des établissements et unités administratives de la CSDM étaient en situation d'équilibre budgétaire. La situation financière prise dans son ensemble est plus rassurante que ce que laisse croire le taux de 64 %. En fait, les résultats de la grande majorité de nos établissements se situent très près de l'équilibre budgétaire. Les légers surplus dégagés par certains établissements compensent en partie pour les manques à gagner des autres. En excluant les établissements desservant la clientèle d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA), les résultats globaux de l'ensemble des établissements démontrent une situation financière en équilibre budgétaire.

L'enjeu réel se situe au niveau des établissements qui desservent une grande clientèle EHDAA et des établissements dédiés exclusivement à cette clientèle. Compte tenu de l'écart actuel entre le niveau de financement lié à la clientèle EHDAA et les coûts nécessaires pour que les établissements puissent offrir les services requis par ces élèves, il sera difficile pour ces établissements de réaliser un retour à l'équilibre budgétaire à court terme.

Implantation des commandes centralisées pour les achats de matériaux et de fournitures

En date du 30 juin 2019, la centralisation des commandes de produits ménagers a été implantée en cours d'année avec succès et les économies réalisées sont significatives.

Priorité à la réussite des élèves

Révision de l'offre de services au secondaire

Depuis l'automne 2018, la CSDM procède à la révision de son offre de services au secondaire. Cette démarche s'inscrit en continuité avec le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) et vise à améliorer l'expérience du secondaire de tous les élèves qui fréquentent nos écoles. Plus précisément, les objectifs sont d'améliorer la répartition de l'offre sur le territoire, d'augmenter la proximité entre l'élève et son école, de favoriser l'accessibilité aux programmes et aux concentrations actuels, et d'assurer une mixité scolaire et sociale sur le territoire.

Ce projet de grande envergure s'est développé dans le cadre de la nouvelle approche de participation citoyenne de la CSDM. L'opinion des élèves, des enseignants, des parents, du personnel des écoles, des syndicats, des associations, des comités et des partenaires a ainsi été sollicitée. Les résultats de ces exercices de consultation sont déterminants pour les orientations prises par la CSDM.



Au cours des prochaines années, toutes les écoles secondaires bénéficieront de cette révision de leurs services. Les avancées de cette démarche sont partagées en continu sur csdm.ca/a-ma-portee, tout en assurant la promotion de l'offre de nos écoles.



Priorité à la réussite des élèves

Un environnement sain et sécuritaire

Dépenses pour les infrastructures

- Plus de 152 M\$ pour le maintien ou la remise en état des bâtiments.
- Plus de 65 M\$ pour des projets d'ajout d'espace, résultant en 105 classes supplémentaires pour répondre aux besoins de la population.
- Près de 5 M\$ pour la réhabilitation environnementale de terrains contaminés.

Projet livré en 2018-2019

- Projet d'agrandissement
 - Saint-Benoît (6 classes)

Projets livrés pour la rentrée 2019-2020

- Projets de réhabilitation majeure
 - Saint-Nom-de-Jésus (22 classes)
- Projets d'agrandissement
 - Marie-Rivier, pavillon Louvain (8 classes)
 - Saint-François-d'Assise (8 classes)
 - Iona (6 classes)
- Projet de reconstruction et d'agrandissement
 - Sainte-Catherine-de-Sienne (13 + 8 classes)
- Projets d'installation d'unités modulaires
 - Louisbourg (4 classes)
 - Fernand-Seguin, pavillon Julie-Payette (3 classes)
 - Sophie-Barat, annexe (4 classes)
 - Saint-Jean-de-Matha (2 classes)

Projets livrés pour l'automne 2019-2020

- Métiers de l'horticulture de Montréal (construction et réaménagement de 3 serres)
- Sainte-Bernadette-Soubirous (16 classes)
- Marc-Favreau, annexe (5 classes)

Approbation de projets par le MEES

Annnonce par le MEES de l'approbation de projets de la CSDM dans son Plan d'investissement 2019-2029, notamment :

- Agrandissement de l'école **Les-Enfants-du-Monde**, située au 5350, av. Rosedale, représentant un investissement de plus de **21 M\$** pour sa restauration, ainsi que l'ajout de deux classes pour le préscolaire, de 12 classes pour le primaire et d'un gymnase ;
- Plus de **12 M\$** en vue de la reprise des espaces vacants dans l'école primaire **Saint-Gabriel-Lalemant annexe** ;
- Plus de **11 M\$** pour la reprise de l'immeuble excédentaire sis au **3100, rue Arcand**, pour une conversion en école primaire ;
- Plus de **4 M\$**, correspondant à 10 % du financement, pour la reprise de l'immeuble excédentaire sis au **3349, rue Adam** pour convertir les espaces vacants en école primaire ;
- Près de **4 M\$** pour la reprise d'espaces vacants dans le bâtiment de l'école primaire **Saint-François-d'Assise** ;
- Près de **3,5 M\$**, correspondant à 10 % du financement du projet, pour démarrer les études en vue de la construction d'une école primaire sur le site du **Grand Séminaire** dans le centre-ville de Montréal ;
- Agrandissement de l'école secondaire **Académie Dunton**, située 5555, rue De Boucherville, pour laquelle un investissement de plus de **2,5 M\$**, correspondant à 10 % du financement du projet, est prévu pour débiter les étapes de conception préliminaire ;

Priorité à la réussite des élèves

- Un peu plus de **2 M\$**, correspondant à 10 % du financement du projet, pour démarrer les études en vue de la construction d'une école primaire dans le secteur **Griffintown** ;
- Un peu plus de **800 k\$** pour des travaux de réaménagement à l'**École des métiers de la construction de Montréal**.

Élaboration d'un plan d'action expérience employés

Axe insertion professionnelle

- Bonification du programme d'insertion professionnelle des enseignants.
- Développement de guides afin de soutenir les suppléants.
- Développement d'une offre de formation spécifique pour les enseignants non légalement qualifiés en collaboration avec les Services pédagogiques. Au total, 466 enseignants formés à travers 41 formations.
- Élargissement du programme d'accompagnement des secrétaires d'écoles afin d'y inclure les secrétaires du secondaire.

- Mise en place d'un programme d'introduction à la fonction destiné aux éducateurs en service de garde.
- Mise en place d'un programme de mentorat pour les nouveaux gestionnaires.
- Offre d'une formation de trois jours d'introduction à la fonction à l'intention des gestionnaires des services centraux.
- Développement d'un projet d'accompagnement des directions et directions adjointes nouvellement en poste.
- Mise en place d'un comité de valorisation de la profession enseignante et élaboration d'un plan d'action.

Axe Climat de travail

- Bonification de l'offre de formation.
- Création d'un groupe de co-développement.

Axe attraction et sélection

- Amélioration de l'expérience candidat comprenant l'implantation d'un logiciel de mise en candidature en ligne et de traitement des CV.
- Présence accrue dans les salons de l'emploi et sur les réseaux sociaux.
- Développement d'une nouvelle image de recrutement.
- Déploiement d'une première campagne promotionnelle multiplateforme pour le recrutement d'enseignants.

Axe planification de la relève

- Intensification du recrutement : plus de 3000 nouvelles embauches incluant 107 candidats éligibles à la fonction de direction adjointe d'établissement.
- Élaboration de la stratégie du recrutement international qui a permis de faire 21 promesses d'engagement lors de la première mission.

Autres réalisations

- Diverses annonces aux employés du Centre administratif au sujet de la délocalisation des lieux de travail et de la transformation organisationnelle.
- Finalisation du programme SIMDUT : sensibilisation faite aux directions d'établissement, formation, inventaire et étiquetage.
- Lancement de la brochure pour le programme pour une maternité sans danger.
- Élargissement de l'offre de services du programme d'aide aux employés pour l'ensemble du personnel.
- Campagne pour les crampons obligatoires ciblés pour la prévention des chutes.

Résultats financiers

Faits saillants

Pour l'année scolaire 2018-2019, la CSDM a réalisé un surplus de 0,43 M\$ comparativement à 2,5 M\$ en 2017-2018. Les résultats de 2017-2018 avaient été marqués par l'arrivée tardive de mesures liées au service direct à l'élève combinée à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Les revenus ont progressé de 9 %, passant de 1 142,7 M\$ en 2017-2018 à 1 242,1 M\$ en 2018-2019, soit une hausse de 99,4 M\$. Celle-ci est attribuable en grande partie à l'augmentation de la population scolaire (une hausse de 1 362 élèves à la formation générale jeune) générant une augmentation de l'allocation de base d'environ 54,9 M\$, d'une hausse des allocations de 7,5 M\$ provenant des revenus de la taxe scolaire ainsi que d'un accroissement de 3,7 M\$ des revenus de droits de scolarité pour la formation professionnelle et pour les élèves étrangers.

Les dépenses ont atteint 1 241,6 M\$ en 2018-2019, ce qui représente une augmentation de 9 % comparativement à 1 140,2 M\$ l'année précédente.

Cette augmentation s'explique, en partie, par la progression de la population scolaire. La masse salariale a augmenté de 11 %, soit une hausse de 20,9 M\$ justifiée, entre autres, par l'augmentation de 3,3 M\$ des coûts relatifs à la gestion des écoles, de 9,1 M\$ pour les services complémentaires à l'élève et de 6 M\$ pour les services pédagogiques particuliers. Les dépenses liées aux services d'appoints ont progressé de 7 %, soit une hausse de 7,1 M\$. Celle-ci est relative à une augmentation de 4,5 M\$ de la masse salariale liée aux services de garde et de 2,5 M\$ des dépenses liées au transport scolaire quotidien.

Projets d'investissements

La CSDM poursuit son plan d'accroissement ayant pour objectif d'augmenter la capacité d'accueil tout en diminuant l'indice de vétusté physique de ses bâtiments.

Près de 200 M\$ ont été investis dans la rénovation et l'agrandissement des établissements. Malgré ces nombreux projets, 159 locaux modulaires ont dû être installés au coût de 16,8 M\$.

Maintien d'actifs

En 2018-2019, les dépenses liées au maintien d'actifs et à la résorption du déficit d'entretien ont presque doublé totalisant 152,4 M\$, comparativement à 78,1 M\$ en 2017-2018. Cette hausse est attribuable à l'augmentation des allocations consenties ainsi que des effectifs assignés à ces projets.

Plusieurs sites d'établissements scolaires ont été décontaminés.

Afin que la CSDM puisse recevoir la subvention de financement relative au « passif au titre des sites contaminés » (PTSC), le Vérificateur général du Québec avait vérifié la méthode d'évaluation ainsi que l'imputation de dépenses comptabilisées dans ce poste. Des anomalies soulevées avaient donné droit à une réserve aux états financiers au 30 juin 2017 et 2018.

D'importants travaux de révision et de correction des factures en ont découlés, ce qui a permis à la CSDM de se voir retirer cette réserve

Délocalisation du centre administratif - Signature d'une convention d'usufruit

Le 4 février 2019, la CSDM a signé une convention d'usufruit pour la délocalisation de son centre administratif au 5100, rue Sherbrooke Est, dont elle occupera graduellement l'espace à partir de février 2020. L'opération devrait se terminer à l'été 2020.

Résultats financiers

États financiers

BUDGET ANNUEL

1,18 G\$

LA POPULATION SCOLAIRE

115 018

MASSE SALARIALE

961 M\$

INVESTISSEMENT ADDITIONNEL
DU GOUVERNEMENT DANS
LES PROGRAMMES

17,7 M\$

DÉFICIT DU MAINTIEN D'ACTIF

1,3 G\$

VALEUR DE REMPLACEMENT
DES ACTIFS

5,6 G\$

Dépôt des états financiers et du rapport de l'auditeur indépendant

Conformément à l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique, les états financiers de la Commission scolaire de Montréal pour l'exercice financier clos le 30 juin 2019, incluant les notes complémentaires, et le rapport de l'auditeur indépendant sont soumis par la Direction générale au Conseil des commissaires. Il est à noter que les états financiers du système TRAFICS, le rapport de la direction (Direction générale de la CSDM), le rapport de l'auditeur indépendant ainsi que les notes complémentaires aux états financiers sont disponibles à csdm.ca/etats-financiers.

Dans son rapport de l'auditeur indépendant portant sur les états financiers de la Commission scolaire de Montréal pour l'exercice clos le 30 juin 2019, la firme Deloitte a émis une opinion à l'effet que « [...] les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission scolaire de Montréal au

30 juin 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) ».

Analyse des états financiers par la direction (non auditée)

L'analyse par la direction doit être lue conjointement avec les états financiers de la CSDM, incluant les notes complémentaires. Pour l'année scolaire 2018-2019, la CSDM a réalisé un surplus de 0,4 M\$ comparativement à 2,5 M\$ en 2017-2018. Ce résultat est attribuable à une gestion saine et responsable des fonds publics par l'ensemble des gestionnaires de budgets de l'organisation. Ainsi, les revenus ont progressé de 8,69 %, passant de 1 142,7 M\$ en 2017-2018 à 1 242 M\$ en 2018-2019, soit une hausse de 99,3 M\$. Les dépenses totales de 1 140,2 M\$ en 2017-2018 ont augmenté de 8,9 % pour atteindre 1 241,6 M\$ en 2018-2019.

Résultats financiers

ANALYSE DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2019

ACTIFS FINANCIERS	2019	2018
	\$	\$
Découvert bancaire	(5 933 138)	(8 381 082)
Subvention de fonctionnement à recevoir	166 103 675	167 545 021
Subvention à recevoir – Financement	576 897 201	523 247 072
Débiteurs	20 677 684	16 622 345
Stocks destinés à la revente	142 449	133 907
Placements de portefeuille et prêts	1 711 271	1 503 672
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	759 599 142	700 670 935

PASSIFS	2019	2018
	\$	\$
Emprunt temporaire	12 387 672	–
Créditeurs et frais courus à payer	500 480 648	494 602 420
Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	1 454 008	937 128
Revenus perçus d'avance	6 055 574	5 562 586
Provision pour avantages sociaux	60 824 142	58 560 886
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	1 213 400 168	1 009 735 870
Passif au titre des sites contaminés	161 429 016	128 682 629
Autres passifs	64 520 277	76 227 190
TOTAL DES PASSIFS	2 020 551 505	1 774 308 710
DETTE NETTE	(1 260 952 363)	(1 073 637 774)

ACTIFS NON FINANCIERS	2019	2018
	\$	\$
Immobilisations corporelles	1 178 188 143	989 960 112
Stocks de fournitures	2 380 572	2 349 886
Charges payées d'avance	955 491	1 473 000
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	1 181 524 206	993 782 998

ANALYSE DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS – EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

SOMMAIRE DES RÉSULTATS	2019	2018
	\$	\$
Revenus totaux	1 242 068 793	1 142 720 574
Charges totales	1 241 642 175	1 140 175 227
EXCÉDENT	426 618	2 545 347

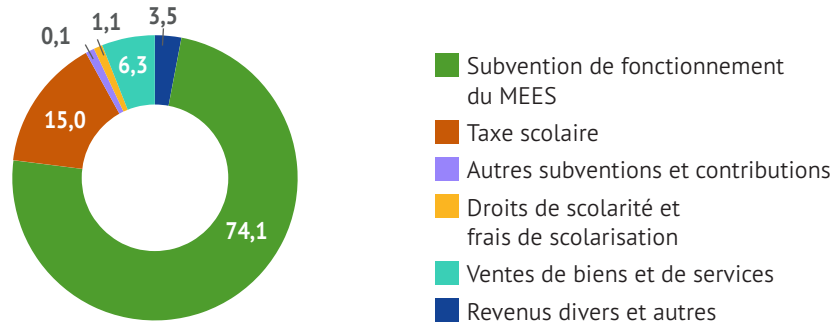
ÉTAT DU DÉFICIT ACCUMULÉ	2019	2018
	\$	\$
Déficit accumulé au début de l'exercice	(79 854 776)	(82 400 122)
Excédent de l'exercice	426 618	2 545 347
DÉFICIT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	(79 428 158)	(79 854 776)

En considérant les données des exercices précédents, les résultats financiers de 2018-2019 démontrent l'assainissement continu de la gestion des fonds publics par tous les titulaires de budget de la CSDM.

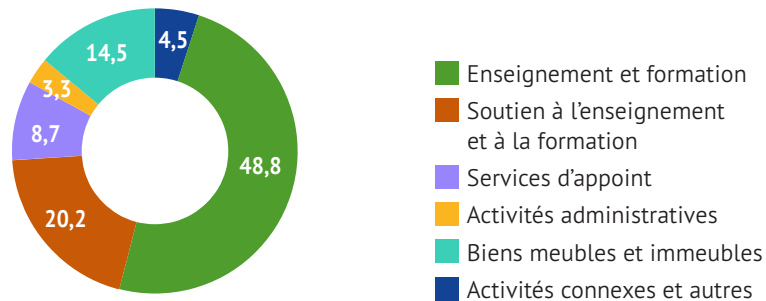
Par ailleurs, en 2018-2019, l'excédent de l'exercice a contribué à la réduction du déficit accumulé de la commission scolaire portant celui-ci à 79,5 M\$ (79,9 M\$ en 2018).

Résultats financiers

Revenus par source (%)



Charges par activité (%)



ANALYSE DES REVENUS – EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

REVENUS PAR SOURCE	2019 \$	2018 \$
Subventions de fonctionnement du MEES	920 166 725	860 279 038
Taxe scolaire	186 500 755	178 956 254
Autres subventions et contributions	872 155	847 397
Droits de scolarité et frais de scolarisation	13 619 374	10 133 605
Ventes de biens et de services	77 726 104	75 747 315
Revenus divers et autres	43 183 680	16 756 965
TOTAL DES REVENUS	1 242 068 793	1 142 720 574

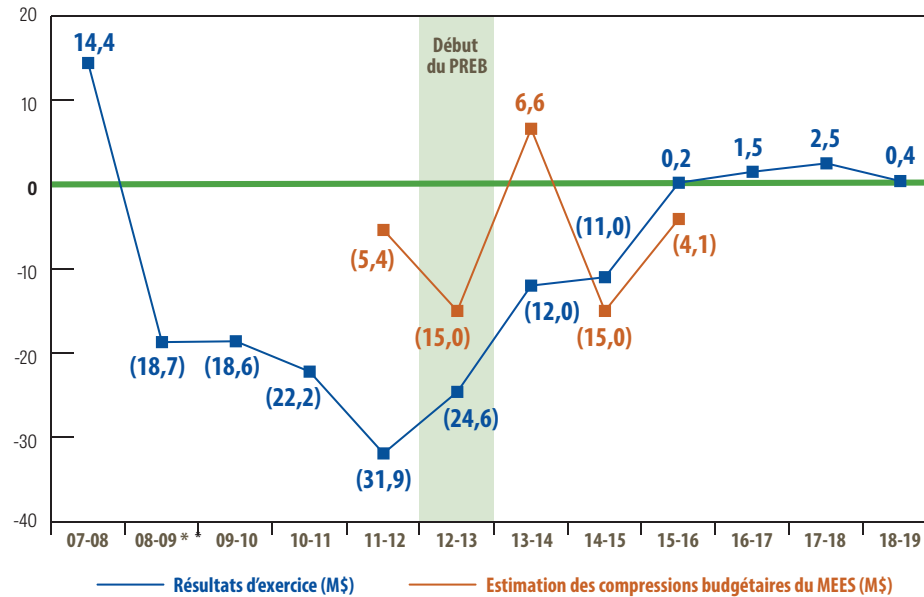
ANALYSE DES CHARGES – EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

CHARGES PAR ACTIVITÉ	2019 \$	2018 \$
Enseignement et formation	605 481 972	585 794 577
Soutien à l'enseignement et à la formation	250 589 209	226 663 491
Services d'appoint	107 712 857	100 579 603
Activités administratives	41 289 920	39 412 838
Biens meubles et immeubles	180 265 351	163 526 206
Activités connexes et autres	56 302 866	24 198 512
TOTAL DES CHARGES	1 241 642 175	1 140 175 227

Résultats financiers

Évolution des excédents et des déficits de l'exercice

Ce graphique présente l'évolution des excédents et des déficits depuis l'exercice 2007-2008 jusqu'à l'exercice 2018-2019. Il est à noter qu'au cours de l'exercice 2008-2009, les conventions comptables des commissions scolaires ont été révisées afin de les rendre conformes à celles du gouvernement en vue de l'intégration des commissions scolaires dans les états financiers du gouvernement sur la base de la méthode de la consolidation ligne par ligne, et ce, à compter de 2009-2010. Il importe aussi de noter que l'évolution des compressions pour le retour à l'équilibre budgétaire de la province, entre les années 2011-2012 et 2015-2016, a imposé à la CSDM des compressions cumulatives d'environ 33 M\$.



* Révision des conventions comptables des commissions scolaires pour les rendre conformes à celles du gouvernement

Le déficit d'exercice était en croissance entre 2008-2009 et 2011-2012. Les résultats financiers déficitaires de 24,6 M\$ de l'exercice 2012-2013 marquaient la première année de mise en œuvre du plan de retour à l'équilibre budgétaire (PREB). De 2011-2012 à 2014-2015, il y a eu une tendance soutenue de réduction du déficit d'exercice. Depuis 2015-2016, la CSDM a atteint les objectifs de son PREB en présentant des excédents d'exercice de 0,2 M\$ en 2015-2016, de 1,5 M\$ en 2016-2017 et de 2,5 M\$ en 2017-2018. L'exercice 2017-2018 représente la première année où la CSDM a adopté un budget sans PREB depuis plus de cinq ans. Ainsi, les résultats financiers 2018-2019 permettent, pour une quatrième année consécutive, de générer un surplus et ainsi de réduire le déficit accumulé de la CSDM.

Interventions liées à l'intimidation et à la violence

Comme prévu au *Règlement R2012-1* sur la résolution des différends et sur le traitement des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents ainsi que les plaintes formulées par des tiers, voici un tableau des plaintes liées à l'intimidation et à la violence qui ont été traitées au Bureau des directions d'unité pendant l'année 2018-2019.

À noter qu'aucune plainte n'a généré un rapport de la protectrice de l'élève ou nécessité un comité de révision.

2018-2019

Unité	Nombre de plaintes
Unité 1	1
Unité 2	2
Unité 3	1
Unité 4	4
Unité 5	5
Total	13

Sommaire du rapport annuel de la protectrice de l'élève

La fonction de protecteur de l'élève a été mise en place le 20 juin 2012. Ce dernier est une tierce personne indépendante de la Commission scolaire de Montréal et de la personne qui a recours à ses services. Le protecteur de l'élève ne représente ni la commission scolaire ni le plaignant afin d'assurer un traitement le plus impartial possible.

Voici un résumé des dossiers traités au cours de l'exercice 2018-2019. La version intégrale du rapport de la protectrice de l'élève est déposée au csdm.ca/protectrice-eleve.

Au total, 301 dossiers ont été traités au cours de cet exercice par la protectrice de l'élève, soit une légère augmentation par rapport à l'année 2017-2018. Bien que le nombre de plaignants soit assez stable, un nombre important de dossiers ont demandé des suivis sur plusieurs semaines et même parfois plusieurs mois, ce qui représente une particularité par rapport aux années précédentes.

Les tableaux ci-dessous présentent les faits saillants quant à l'origine des demandes, la répartition des demandeurs selon l'ordre d'enseignement et la nature des plaintes faites à la protectrice de l'élève pour l'année 2018-2019.

Origine des demandes (2018-2019)

Parents	263	87 %
Élèves	38	13 %
Total	301	100 %

Demandeurs selon l'ordre d'enseignement (2018-2019)

Primaire	137	46 %
Primaire HDAA	32	11 %
Secondaire	72	24 %
Secondaire HDAA	19	6 %
Accueil	3	0 %
Adultes (FGA et FP)	38	13 %
Total	301	100 %

Sommaire du rapport annuel de la protectrice de l'élève

Nature des plaintes par ordre d'enseignement (2018-2019)

	Primaire	Secondaire	FGA	FP	ACC	P-HDAA*	S-HDAA**	Total
Intimidation	10	3		1			2	16
Violence	4					1		5
Suspension suivie d'un transfert	1	11					1	13
Suspension (délai ou programme)		1	2	3		1	3	10
Transfert d'école	4	4			2	1	2	13
Changement de classe	4	1				1		6
Envers une direction	12	1	1			1		15
Envers un enseignant ou une enseignante	27	18		5		1	1	52
Envers le service de garde	8					2		10
Envers un membre du personnel	2		1			1		4
Demande extraterritoriale		3						3
Élève en libre choix	14							14
Transport scolaire	10					1	1	12
Révision de classement	9	4		1		2		16
Révision d'une décision administrative	2	4	2	3		1		12
Demande d'une révision de note	2	5		1			1	9
Frais facturés aux parents ou aux élèves	1	2	1					4
Santé et Sécurité	11	1		4		1		17
Situation inacceptable	2	2		4				8
Code de vie ou règlement	1	3	1	2				7
Admission ou inscription	9	5	1	2	1	2	1	21
Service à l'élève	2	2				16	7	27
Autre	2	2	2	1				7
TOTAL	137	72	11	27	3	32	19	301

Il apparaît que la Politique d'admission a fait ses preuves puisque l'on remarque une diminution du nombre de contestations liées aux demandes d'inscription en libre-choix au primaire. En effet, presque la totalité des élèves du préscolaire (9 310 élèves) est inscrite dans leur école de quartier.

Les admissions au secondaire seront un défi important pour les prochaines années puisque la population scolaire de la CSDM continue de croître (1 306 élèves de plus en septembre 2019). En outre, certaines écoles secondaires affichent complet de sorte qu'elles ne peuvent plus accueillir des élèves qui ne sont pas du quartier et doivent déplacer leur surcroît.

* P-HDAA – Primaire – élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

** S-HDAA – Secondaire – élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Ligne de signalement

En vertu de *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, la CSDM s'est dotée des outils nécessaires pour recevoir et traiter les divulgations (signalements) à l'égard des actes répréhensibles, et ce, depuis le 22 novembre 2018. L'article 25 de cette loi prévoit que l'organisme public doit indiquer dans son rapport annuel les statistiques relatives aux divulgations reçues.

Les données à cet effet pour la période du 22 novembre 2018 au 30 juin 2019 sont les suivantes :

Nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations	44
Nombre de divulgations auxquelles le responsable des divulgations a mis fin en application du paragraphe 3° de l'article 22 (divulgations non recevables) ¹	31
Nombre de divulgations recevables ayant fait l'objet de vérifications par le responsable du suivi des divulgations	13

Divulgations recevables ayant été jugées fondées ou non-fondées par le responsable du suivi, réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles (à noter que le nombre de divulgations correspond au nombre de divulgateurs et qu'une seule divulgation peut appartenir à plus d'une catégorie d'actes répréhensibles) *	3	10
– Contrevenant à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	2	0
– Manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	1	2
– Usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	3	6
– Cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	2	0
– Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	0	2
– Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1° à 5°	1	0

fondées
non-fondées

Communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23 (transmission au Commissaire à la lutte contre la corruption)	1
--	---

¹ Il s'agit de divulgations non recevables en raison, notamment, du fait que la divulgation est soit frivole, soit effectuée à des fins personnelles et non d'intérêt public ou encore que l'objet de l'acte répréhensible allégué ne relève pas de son mandat ou fait l'objet d'un recours devant un tribunal. Lorsqu'applicable, ces divulgations ont été transmises (ou le divulgateur référé) aux instances concernées en mesure d'assurer le suivi nécessaire.

* Pour des raisons de confidentialité, nous ne pouvons donner plus de détails sur la nature des divulgations.

Code d'éthique et de déontologie

Règlement R1998-5

L'article 175.1 de la *Loi sur l'instruction publique* et l'article 4.7 du *Règlement R2019-1 concernant le Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire de Montréal* prévoient qu'un rapport annuel d'activités doit être présenté par la personne responsable de déterminer s'il y a eu contravention au *Code d'éthique et de déontologie* et d'imposer une sanction.

Pour l'année 2018-2019, 13 plaintes ont été reçues :

- Cinq plaintes ont été rejetées ;
- Cinq plaintes ont été accueillies ;
 - Trois blâmes au sujet du devoir de loyauté
 - Un blâme pour devoir de discrétion, de loyauté et au devoir d'éviter les conflits d'intérêts
 - Un blâme pour devoir de loyauté et de respecter les règles en vigueur
- Trois dossiers ne sont pas terminés à ce jour.

En 2018-2019, le Conseil des commissaires a adopté un nouveau code d'éthique et de déontologie qui a été mis en application le 1^{er} juillet 2019.